



MODALITES des contrats 2018

Ferme les Pâtres des Reines

Produits fermiers au lait cru de vaches d'Hérens

LES ENGAGEMENTS RECIPROQUES

L'adhérent s'engage à :

- Respecter le règlement intérieur de l'association « Amapl'aneth » (tous les documents et informations relatifs à l'association sont consultables sur simple demande auprès de l'une des personnes du bureau.)
- Venir chercher son panier aux dates prévues pendant toute la durée de son contrat, en respectant les horaires de distribution et prévenir à l'avance afin de trouver la meilleure solution.
- A partager les risques et les bénéfices avec le producteur dans les aléas de production. Dans le cas où le producteur ne pourrait assurer une garniture complète des paniers, l'adhérent ne peut prétendre à un quelconque remboursement, une solution serait cherchée avec le producteur et les adhérents.

Le contrat ne pourra être résilié que si l'adhérent trouve un remplaçant. En cas de force majeure (déménagement etc..) l'adhérent pourra bénéficier de l'aide du bureau de l'association afin de rechercher un éventuel remplaçant (si demande faite suffisamment à l'avance).

Le producteur s'engage à :

- Approvisionner régulièrement l'adhérent.
- Faire de son mieux pour compenser les paniers éventuellement incomplets.
- Informer sur ses savoir-faire, pratiques par rapport à la charte des Amap et aux principes de l'agriculture paysanne, selon ses possibilités et contraintes (économiques, locales..)
- Produire dans le respect d'une agriculture socialement équitable et écologiquement saine.

Fromages proposés : Beurre cru (250g) - Yaourt nature (125g) - Fromage blanc (400g) - Tomme à croûte lavée - Raclette
Occasionnellement : fromages frais, pâte à tartiner et crème glacée, viande d'Hérens sur commande.



Contenu et montant des contrats :

Panier à 14€ : 4 yaourts + ½ tomme + 1 beurre **ou** 1 fromage blanc + 8 yaourts + 350g de raclette **ou** 1 tomme (1kg)
ou 2 beurres + 1/3 tomme **ou** 1 fromage blanc + 250g de raclette + ½ tomme

Panier à 8€ : 4 yaourts + 1/3 tomme **ou** 1 fromage blanc + 1/3 tomme **ou** 1 beurre + 1 fromage blanc
ou 1 beurre + 250g de raclette **ou** 2 beurres

Il s'agit de contenus donnés à titre indicatif. En fonction de notre production, nous distribuerons une de ces formules à chaque distribution.

IMPORTANT : Nous vous demandons de bien vouloir nous rapporter les pots de yaourts et fromages blanc, ils sont réutilisables.

Contrat / formule	ANNUEL (9 mois) 18 distributions (du 22/02 au 18/10)	SAISONNIER (5 mois) 10 distributions (14/06 au 18/10)
Grand panier 14€	(14€ x 18 distributions) = 252€	(14€ x 10 distributions) = 140€
Petit panier 8€	(8€ x 18 distributions) = 144€	(8€ x 10 distributions) = 80€

LES DISTRIBUTIONS : Un jeudi sur deux, première distribution le jeudi 22 février 2018 pour les contrats annuels et le jeudi 14 juin 2018 pour les contrats saisonniers. Dernière distribution le jeudi 18 octobre 2018.

février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre
	8	5	3	14	12	9	6	4
22	22	19	17	28	26	23	20	18
			31					

LIEUX & HORAIRES : De février à fin mai : à la ferme de Lépigny (Domancy) entre 17h30 & 18h30.

De juin à octobre : dans la cour de l'ancienne école St-Jacques à côté de l'église (Sallanches)

Pensez à vous munir d'un contenant pour éviter l'emploi d'emballages superflus.

Pour tous renseignements : producteur : Valentin ANTHONIOZ tél : 06 48 59 17 68 / 06 41 74 44 01 Mail : pauline-bovard@hotmail.fr
référent : j-f couix : 06 86 73 38 45

Veuillez trouver ci-joint le contrat d'engagement.